

nouvelle loi, et nous aurions autant d'uniformité, puisque cette uniformité est tout ce qu'on réclame pour cette loi.

Mais la droite n'a pas eu recours à cet argument aujourd'hui. Pourquoi? Parce que lorsqu'ils ont voulu appliquer la loi dans tous ses détails, ils se sont aperçus qu'il était impossible d'obtenir l'uniformité.

Cette uniformité est violée à maintes reprises lorsqu'on voit une certaine classe de citoyens être électeurs dans une province, et ne pas l'être dans une autre.

L'auteur de la proposition qui nous occupe a formulé plusieurs griefs contre la loi. Le chef de l'opposition lui a reproché un autre défaut qui est peut-être le plus grand de tous: il lui reproche d'être le renversement du principe fédératif cher à l'opposition. Je ne m'étendrai pas sur ce point de la question, car je ne saurais le faire plus habilement que ceux qui m'ont précédé.

Un autre argument que la droite n'a pas réfuté, c'est la dépense énorme que cette loi impose au pays. On a fourni des chiffres qui démontrent qu'une révision générale a coûté \$400,000. Or, il faut cinq révisions pendant la durée d'un parlement; ce qui veut dire, une dépense de \$2,000,000 de l'argent du peuple canadien—et pourquoi? Est-ce pour faire confectionner des listes mieux faites que les listes provinciales? Personne n'a osé prétendre que les listes fédérales sont mieux faites que les listes provinciales. Mais la droite nous répond: Pendant les quatre dernières années, nous n'avons eu qu'une seule révision qui a coûté \$400,000, et la différence de \$1,600,000 a été épargnée au pays.

Voyons comment on a réalisé cette économie de \$1,600,000. En privant de leur droit de suffrage des hommes qui ont droit de voter à l'élection des membres de cette chambre. Ce n'est que par ce moyen qu'on a pu épargner cette somme de \$1,600,000, et c'est un principe, non-seulement admis par la loi, mais un principe reconnu dans cette chambre que la liste électorale doit être révisée tous les ans. Si la révision n'a pas lieu tous les ans, il ne faut pas de grands efforts pour voir quelle sera la conséquence. Les jeunes gens de tout le pays qui atteignent leur majorité avec les opinions et les aspirations de jeunes canadiens, croient qu'ils ont droit de suffrage dans ce pays où résident tous leurs intérêts; ils pensent qu'en parvenant à l'âge d'homme, ils doivent jouir de tous les droits d'un citoyen du Canada. Mais ils doivent être privés du droit de suffrage, parce que le gouvernement maintient une loi si coûteuse, qu'il n'ose pas la mettre à exécution et se contente d'une seule révision tous les quatre ans. Je tiens le gouvernement responsable de cette situation.

La révision des listes impose au pays une dépense de \$2,000,000; la non révision prive de leur suffrage ceux qui ont droit d'être électeurs. Et qui osera prétendre que cette dépense de \$2,000,000 est d'une utilité quelconque? Elle est tout-à-fait inutile. Les listes provinciales ne nous coûtent pas un sou, et elles sont plus parfaites et plus exactes que les listes fédérales.

Quel emploi pourrait-on faire de ces \$2,000,000? A défaut de mieux, on pourrait retrancher cette somme du fardeau des taxes qui obèrent le peuple. Si, d'un autre côté, le gouvernement ne veut pas diminuer l'impôt, quels utiles travaux ne pourrait-on pas entreprendre avec cet argent? J'ajouterai

M. PATERSON (Brant).

qu'en retournant au système des listes provinciales, non-seulement on économiserait tout ce que coûte cette loi dispendieuse et fâcheuse, mais on donnerait au peuple de toutes les provinces un cens électoral mieux adapté à ses besoins et à ses goûts.

L'honorable chef de l'opposition a admis franchement que la province d'où il vient, n'est pas encore arrivée au point d'adopter ce qu'il désirerait pour elle: le suffrage universel; mais avec les sentiments d'un vrai libéral, il a ajouté, que bien qu'il ne croie pas qu'il soit de l'intérêt de sa province d'avoir le suffrage universel à présent, il ne veut pas priver de ce privilège les autres provinces plus en état de l'adopter.

Dans la province qui m'a fait l'honneur de me choisir comme un de ses représentants nous croyons dans le suffrage universel. Nous l'avons adopté pour la législature provinciale qui est élue en vertu de ce principe, et je suis d'opinion que dans ma province, c'est aussi au moyen du suffrage universel que devrait se faire les élections pour la législature fédérale; mais la jeunesse du pays dont tous les intérêts sont ici, qui sent en elle toutes les aspirations que doit nourrir un Canadien, qui désire avec ardeur avoir son mot à dire dans la conduite des affaires du pays, cette jeunesse, dis-je, possède le droit de suffrage dans les affaires locales, mais elle en est privée, en bonne partie, par les listes confectionnées par les fonctionnaires du gouvernement.

Il y a un autre principe que consacrent les listes préparées par la province, c'est qu'un électeur ne peut donner qu'un vote. Nous avons aboli cette coutume pas laquelle un individu qui se trouvait à avoir quelque propriété dans un comté et quel qu'intérêt dans un autre, pouvait posséder jusqu'à une demi-douzaine de votes, pendant qu'un citoyen qui pouvait posséder dans un seul comté beaucoup plus de propriétés que toutes les siennes réunies, n'avait qu'un seul vote; nous ne voulons pas non plus que ce propriétaire ait plus de droits que le jeune homme dont tous les intérêts sont dans le pays, qui vit ici et qui consacre son influence et son travail à la grandeur du Canada.

Il est le premier à s'offrir de voler à la défense du pays quand l'occasion s'en présente, et s'il ne s'offrirait pas—mais il s'offre toujours—il serait le premier, une conscription fût-elle nécessaire, que le gouvernement forcerait d'aller au feu.

Pourquoi donc n'aura-t-il pas voix égales dans l'élaboration de nos lois, quand il contribue au revenu du pays tout autant que celui qui possède un petit morceau de terre, et qu'il est tout autant que celui-ci, exposé à être appelé en campagne pour la défense de son pays? Le principe appliqué dans Ontario aujourd'hui, est celui qui lui confère un droit égal.

Conséquemment, à titre de représentant de cette province, j'appuie énergiquement la proposition de mon honorable ami le député d'Elgin (M. Wilson), tendant à ce que l'on fasse disparaître de notre corps de lois cet acte du cens électoral, loi conçue dans l'injustice et appliquée, dans une certaine mesure, dans l'esprit d'injustice qui a précédé à sa conception; loi absolument inutile et qui coûte au pays \$2,000,000, d'après les chiffres qu'on nous a soumis, si la révision se fait régulièrement pendant chaque parlement; loi qui, dans la province d'Ontario et les autres provinces où le suffrage universel est en vigueur, restreint ce suffrage, supprime les droits du peuple et détruit le principe